



PROCOLE PREELECTORAL

PREAMBULE

Les syndicats d'Employeurs signataires, CGPME et MEDEF, ont mené une réflexion commune sur :

- sur la nécessaire reconnaissance de la place de l'Entreprise en tant qu'acteur central de l'économie martiniquaise de l'avenir.
- Et sur les devoirs qui s'attachent à l'Entreprise vis la vis de la Collectivité, en regard de cette place économique centrale.

Il résulte de cette réflexion l'affirmation que toutes les possibilités d'action communes, capables de fédérer le monde des entreprises en vue l'intérêt économique, social et culturel collectif de la Martinique, devraient être recherchées et mises en oeuvre, dans le respect de la personnalité et des objectifs propres de chacune des composantes syndicales patronales, qui conservent par ailleurs toute leur identité et toute leur indépendance.

Dans cette perspective, les syndicats MEDEF-Martinique et CGPME-Martinique, conscients du rôle institutionnel éminent de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, entendent joindre leurs efforts pour créer les conditions d'une gouvernance diverse, représentative et harmonieuse de l'Assemblée Consulaire au cours de la mandature 2011-2015.

A cette fin, les deux organisations syndicales signataires ont engagé des pourparlers destinés à élaborer un programme, une démarche et une liste communes en vue de l'élection des Membres de la CCIM de 2010.

Le présent protocole préélectoral reprend les résolutions que les deux signataires ont décidé d'observer en conclusion de ces pourparlers.

Il prévoit la constitution d'une Liste commune.

Il organise la répartition des attributions entre les deux Syndicats dans l'hypothèse où cette Liste Commune remporterait l'ensemble des 36 sièges soumis au suffrage des Ressortissants.

Ceci ayant été exposé, il a été décidé ce qui suit :

a

f



ENTRE

- la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME Martinique), représentée par son Président, M Alexandre RICHOL d'une part

ET

- le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF- Martinique), représentée par son Président, M Cyril COMTE, d'autre part.

- **ART 1 - Liste Commune**

Les Organisations Signataires présenteront une Liste Commune de 36 candidats à l'élection de la CCIM de 2010.

- **ART 2- Répartition des 36 candidatures constituant la Liste Commune**

Il est convenu que la Liste Commune sera composée de :

- o 20 Adhérents du MEDEF
- o 15 Adhérents de la CGPME
- o 1 Personnalité Non Inscrite

- **ART 3- Répartition des 11 candidats appelés à constituer le Bureau**

Il est convenu que les 11 candidats présentés par la Liste Commune pour constituer le Bureau se répartissent entre :

- o 5 Adhérents de la CGPME, parmi lesquels le futur candidat à la Présidence
- o 6 Adhérents du MEDEF

4

- **ART 4- Candidat de la Liste Commune à la Présidence**

Il est convenu que la Liste Commune soutiendra la candidature de M Manuel BAUDOUIN à la Présidence de la CCIM.

- **ART 5- Principes de répartition des Fonctions au sein du Bureau.**

Il est convenu que les Fonctions au sein du Bureau répondront aux principes suivants :

- Président : CGPME
- 1^{er} Vice Président : MEDEF
- 2^e Vice Président CGPME
- Trésorier : MEDEF
- Trésorier-Adjoint : CGPME
- Secrétaire : CGPME
- Secrétaire-Adjoint : MEDEF
- Un Chargé de Mission CGPME
- Trois Chargés de Mission MEDEF.

- **ART 6- Principes de répartition des Présidences de Commissions.**

Les Commissions statutaires sont au nombre de 8. Leurs Présidents(tes) seront proposé(e)s par la Liste Commune sur un mode paritaire, suivant les principes suivants.

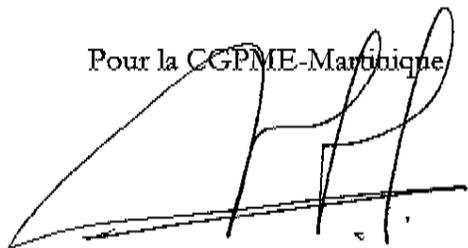
- Finances/Appels d'offre : MEDEF/CGPME ou l'inverse
- Formation/Promotion des Entreprises : MEDEF/CGPME ou l'inverse
- Tourisme/Aménagement du Territoire : MEDEF/CGPME ou l'inverse
- Port/Aéroport : MEDEF/CGPME ou l'inverse.

- **ART 7- Interprétation, application**

En cas de difficulté d'interprétation ou d'application des présentes, les parties rechercheront ensemble toutes solutions consensuelles permettant le respect des principes de partenariat et d'équité énoncés au Préambule.

Fait à Fort de France, le jeudi 30 septembre 2010

Pour la CGPME-Martinique



Le Président, Alexandre RICHOL

Pour le MEDEF-Martinique



Le Président, Cyril COMTE